



Risques pour travaux non autorisés dans un appartement

Par Artin

Bonjour,

Je souhaiterais savoir ce que je peux risquer si j'effectue dans mon appartement des travaux non autorisés par le propriétaire (par exemple une ouverture dans un mur non porteur), mis à part l'obligation de remise en état lors du départ ?

Merci et cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

La loi de 89 précise vos obligations

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043977124]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043977124[/url]

Lisez bien.

Vous risquez aussi un non renouvellement du bail si vos travaux entraînent des nuisances ou des recours de tiers avant votre départ.

Par Artin

Merci !